

Chyr Ldr

950 1224

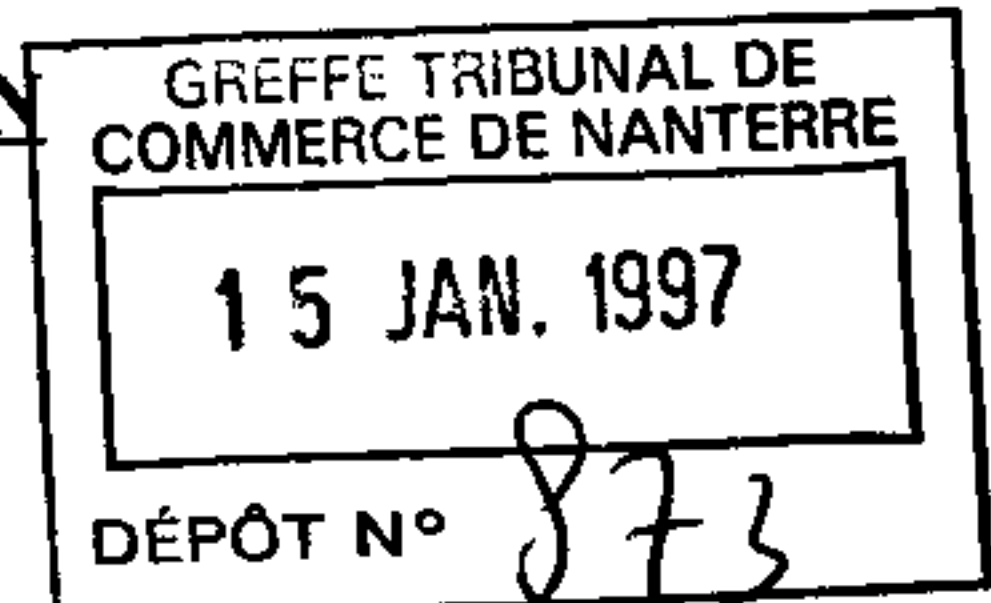
ANALYSES CONSEILS INFORMATIONS - A.C.I.

Société Anonyme au capital de 500 000 francs

Siège social : 60 rue d'Alsace - 92110 CLICHY

R.C.S. NANTERRE B 318 918 851

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
REUNI LE 4 OCTOBRE 1996



L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE,
ET LE QUATRE OCTOBRE,
A DIX-SEPT HEURES TRENTE,

Les Administrateurs de la Société **ANALYSES CONSEILS INFORMATIONS - ACI**
se sont réunis au Siège Social, sur convocation du Président.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- *Monsieur Laurent RIBARDIERE, Administrateur et Président du Conseil d'Administration,*
- *Monsieur André LEPETIT, Administrateur,*
- *Madame Marylène DELBOURG-DELPHIS, Administrateur,*

COMITE D'ENTREPRISE :

- *Monsieur Jacques BAES, régulièrement convoqué, est présent ;*
- *Monsieur DUFLOT, régulièrement convoqué, est présent.*

25

**DEMISSION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -
NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Monsieur Laurent RIBARDIERE informe le Conseil de sa décision de démissionner, ce jour, de son mandat de Président du Conseil d'Administration, mais précise qu'il conserve son mandat d'Administrateur.

Madame Marylène DELBOURG-DELPHIS déclare se porter candidate.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses Membres, de nommer **Madame Marylène DELBOURG-DELPHIS aux fonctions de Président du Conseil d'Administration**, à compter de ce jour et pour une durée égale à celle restant à courir de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001.

Madame Marylène DELBOURG-DELPHIS, remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne, déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié pour autant qu'il ne se trouve pas en contradiction avec son statut de résidente américaine, n'entrer dans aucun des cas d'incompatibilité prévu par la loi et n'avoir fait l'objet d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice de ces fonctions.

Le Conseil donne tous pouvoirs au Porteur de ce présent procès-verbal ou d'un extrait certifié conforme, à l'effet d'exécuter toutes les formalités requises par la loi.

Puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent extrait du procès-verbal, lequel après lecture a été certifié conforme par la Présidente.

Certifié conforme
[Signature]

[Signature]